

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **01 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers

- en exercice	13
- présents	12
- votants	13 (12+1 pouvoir)
- absents	
- exclus	

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Date de convocation :
26/03/2025
Date d'affichage :
26/03/2025

Étaient présents : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Pierre SAUZET, Bruno REY, Dominique PONTONNIER Valérie GAUDIN Gaëlle LACHAND

Absents : Stéphane BAROU (a donné procuration à Raphaël DOITRAND)

Secrétaire de séance : Bernadette AGOSTINI

Objet
**8.8 CONVENTION OUVERTURE
CHEMIN RANDONNEE FNE**

Afin de répondre aux attentes du public en matière de loisirs de plein air, la commune a demandé au propriétaire des bords de Loire, France Nature Environnement (FNE) d'ouvrir à la circulation publique une bande de terrain privé qui lui appartient et d'autoriser sur cette bande de terrain l'aménagement d'un chemin de randonnée.

Conscient (s) de l'intérêt que présente pour la commune cette ouverture au public, la FNE a décidé d'accéder à la demande de celle-ci. Une convention a été présentée ayant pour objet de concilier, en la matière, leurs intérêts respectifs.

Le projet de convention a été envoyé à l'ensemble des élus avec la convocation

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention

La secrétaire de séance
Mme Bernadette AGOSTINI



Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
LE 01/04/2025
Le Maire,
Catherine EYRAUD



Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.
Publié sur le site internet le 05/04/2025